

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

23 juin 2020

L'an deux mille vingt le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V., légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
89	60	60

Régénération forages
UDI de la Vesle
Consultation Maîtrise
d'oeuvre

n° 77.

PRESENTS:

Mesdames FELCZAK, CAILLOL, JULVE, MITTELETTE, BOURINET représentée par M.DELACOUR, MARTIN L., GANDON M. L., LEMOINE BOUTTE, DRIVIERE, HOCHÉ, ROBACHE représentée par Mme TOUBLAN, POTTIER, DELVAL

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE représenté par M LAVOCAT, ROSSIGNOL, MOYON, DUBOIS, MONTARON, HERTAULT représenté par M FIQUET, PONCELET représenté par M LEROY, LESOURD, LANGLOIS, JEUX, TEMPLIER, JUILLET, KANIEWSKI, JOLLY, ROBILLARD, WATIER, NELATON, BOUCHER représenté par M LECOMPTE, LETRILLART, SEGUIN, SAUMONT, POURTEYRON représenté par Mme DESTRI, BOUDEELE, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, LAFLEUR, REY représenté par M SIMON, CINTRAT, DAVIN, DUVIVIER, ROSSE, LECLERCQ, LEROUX Tristan représenté par M NAPIERAY, BARTIZEL, TROMBETTA, TASSIN, TOURNEVILLE représenté par M LEGUILLETTE, BOMBART, RUELLE, VECTEN, HERMAND.

POUVOIRS : M MOLCARD avait donné pouvoir à M DAVIN, M COUTEAU à M RUELLE, M REBEROT à M LETRILLART, M FAYE à M MAURICE

INVITES : Mme BERGEOT(Suppl), Messieurs DE RE, COUVREUX(Suppl), COP (Suppl), PASCARD (Suppl), DUFORET (Suppl), MALHOMME

Secrétaire de séance : Mme FELCZAK Murielle

Suite à l'expertise des forages de l'UDI de la Vesle, il convient d'envisager des travaux de régénération de 3 ou 4 forages et aussi de faire des essais de pompage sur Vailly et Fleury

Afin de mener à bien ces opérations, le SESV envisage de missionner un Maître d'Oeuvre pour réaliser les phases AVP, PRO, ACT, Visa, DET et AOR.

Ce marché sera lancé en procédure adaptée et est estimé à 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de missionner un Maître d'Ouvrage pour les travaux de régénération des forages de l'UDI de la Vesle et des essais de pompage sur Vailly et sur Fleury ;
- d'autoriser le Président à lancer la consultation en procédure adaptée ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché ;
- d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès d'éventuels financeurs ;
- d'autoriser le Président à procéder au règlement des dépenses inscrites au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

21 JUL. 2020

POUR COPIE CONFORME

Le Président

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr